



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.11/Add.1
15 février 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie

et des questions financières connexes

Cinquième session

Genève, 12-16 février 2001

Point 4 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA CINQUIÈME SESSION
12-16 février 2001**

Rapporteur : M. Younes Tinani (Maroc)

Orateurs :

Chef du Service des politiques d'investissement
et du renforcement des capacités

Présidente de la Réunion d'experts

Cuba (pour le Groupe des 77)

Nigéria (pour le Groupe africain)

Singapour (pour le Groupe asiatique)

Mexique (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)

Suède (pour l'Union européenne)

Jamaïque (pour l'Association mondiale des organismes
de promotion de l'investissement)

Japon

Zambie

Suisse

États-Unis d'Amérique

Chine

Maroc

Ouganda

Royaume-Uni

Chili

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Les demandes de modification à apporter aux déclarations des délégations doivent être soumises en anglais ou en français, au plus tard le **vendredi 23 février 2001**, à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur : 907 0056, téléphone : 907 5654/1066.

IV. QUESTIONS DE POLITIQUE INTERNATIONALE : MESURES POUVANT ÊTRE PRISES PAR LES PAYS D'ORIGINE

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Le **Chef du Service des politiques d'investissement et du renforcement des capacités** a présenté le quatrième point de l'ordre du jour de la Commission, intitulé "Questions de politique internationale : mesures pouvant être prises par les pays d'origine". Il a commencé par préciser que les pays d'origine étaient les pays qui prenaient des mesures pour encourager leurs entreprises à investir à l'étranger et comprenaient tous les pays développés. Il a ensuite noté qu'au cours des dernières années, plusieurs pays en développement et pays en transition étaient également devenus des pays d'origine de sociétés transnationales. Certains d'entre eux avaient commencé à encourager activement leurs entreprises à investir à l'étranger. Puis, l'orateur a évoqué le Plan d'action de Bangkok, dans lequel la CNUCED s'était vu confier la tâche d'étudier les mesures qui, dans les pays d'origine, pourraient être prises pour promouvoir l'investissement étranger direct (IED) et le transfert de technologie à destination des pays en développement (par. 118 et 123). La Réunion d'experts de la CNUCED sur les mesures pouvant être prises par les pays d'origine avait été convoquée à cette fin.

2. En vue de la Réunion d'experts, le secrétariat de la CNUCED avait établi une note d'information présentant les principaux types de mesures prises par les pays d'origine dans les six domaines suivants : information et assistance technique; aide financière; avantages fiscaux; garantie des investissements; mesures commerciales liées à l'investissement influant sur le volume, la ventilation sectorielle et la répartition géographique de l'IED dans les pays d'accueil grâce à un accès préférentiel aux marchés et à des dispositifs de promotion des exportations; et mesures spécialement destinées à faciliter le transfert de technologie. La dimension internationale de la question y était également examinée et plusieurs mesures figurant dans des accords internationaux y étaient recensées, ce qui donnait à penser que les mesures prises par les pays d'origine pouvaient faire l'objet d'arrangements internationaux si toutes les parties le souhaitaient.

3. La Réunion d'experts avait été l'occasion d'examiner toutes ces questions et d'en soulever de nouvelles. Elle avait contribué à dégager un consensus sur la définition des mesures pouvant être prises par les pays d'origine et sur leurs motivations. En outre, les participants avaient

examiné les meilleures pratiques et reconnu l'importance de la mise en œuvre concrète par les pays d'accueil et les pays d'origine des engagements internationaux pris en matière de transfert de technologie. Ils avaient aussi fait diverses propositions quant au futur programme de travail de la CNUCED. Les principales questions abordées et les propositions formulées par les experts étaient résumées dans la note (TD/B/COM.2/30) dont la Commission était saisie.

4. Enfin, après avoir rappelé que les experts avaient demandé à la CNUCED de mettre en place sur Internet un service d'information sur les mesures de promotion des investissements à l'étranger, l'orateur a annoncé qu'un service pilote était proposé sur le site Web de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement. Il a remercié non seulement le secrétariat de l'Association de son appui, mais aussi les États membres qui avaient fourni les informations pertinentes.

5. **La Présidente de la Réunion d'experts sur les mesures pouvant être prises par les pays d'origine** a présenté le rapport de la Réunion, notamment les principales conclusions et recommandations formulées. Les experts avaient été chargés d'échanger des informations sur l'expérience de leur pays et les meilleures pratiques qui y étaient appliquées, en abordant notamment les aspects suivants : inventaire, motivations, efficacité et impact, améliorations envisageables, et en tenant compte de la dimension internationale. Concernant le premier point, ils avaient été invités à donner des éclaircissements sur les principaux types de mesures inventoriées, leur ampleur et leur portée, ainsi qu'à compléter ou mettre à jour les renseignements donnés dans la note d'information du secrétariat. En outre, ils avaient été priés d'analyser les motivations des pays d'origine et de préciser si les mesures prises par ces derniers jouaient un rôle important dans un cadre réglementaire économique "moderne" et pour quelles raisons. Il leur avait aussi été demandé de mesurer l'efficacité de ces mesures et leur impact sur le développement, ainsi que de recenser les meilleures pratiques, afin de donner des exemples concrets qui aideraient les pays d'origine à accroître leurs efforts dans le domaine considéré. Les experts avaient été chargés de tirer des enseignements des effets des mesures prises par les pays d'origine pour encourager l'IED dans les pays en développement en particulier, et de leur impact sur les pays en développement en général, en vue d'envisager des améliorations et d'établir des critères pour l'avenir. Enfin, ils avaient été invités à donner des précisions sur la mise en œuvre des mesures actuellement prises par les pays d'origine au niveau international.

6. Les principales conclusions et recommandations de la Réunion d'experts étaient contenues dans le document TD/B/COM.2/EM.8/L.1. La Présidente a ensuite résumé les principales questions abordées et les propositions avancées par les experts, dont la Commission était saisie. Premièrement, les motivations des pays d'origine étaient multiples, répondant notamment aux intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil. Leurs objectifs étant divers, les mesures prises devaient être adaptables et flexibles dans leur conception et leur application car il n'existait pas deux situations identiques. Deuxièmement, il était possible de recenser un certain nombre de meilleures pratiques qui renforceraient leur efficacité, par exemple : fournir des renseignements précis, à jour et fiables; instituer des échanges réguliers entre pays d'origine et pays d'accueil; encourager la création de mécanismes novateurs pour surmonter les différences culturelles et linguistiques; mettre à profit toutes les possibilités d'échanges interrégionaux; apporter une assistance financière et garantir les investissements; conclure des accords de protection des investissements et des conventions de double imposition; améliorer l'accès aux marchés; encourager le transfert de technologie. Des arrangements internationaux pouvaient contribuer et contribuaient déjà à accroître l'efficacité de certaines mesures en fournissant un cadre à leur mise en œuvre concertée. Troisièmement, les gouvernements des pays d'origine devaient tenir compte des meilleures pratiques et des améliorations envisageables lorsqu'ils appliquaient, concevaient ou revoyaient leurs mesures. Quatrièmement, les meilleures pratiques et les améliorations envisageables s'appliquaient également aux bénéficiaires indirects des mesures prises par les pays d'origine, à savoir les pays d'accueil et leur secteur privé. Les experts préconisaient donc une collaboration étroite entre les établissements de promotion de l'IED des pays d'accueil et ceux des pays d'origine, et soulignaient le rôle important que jouait l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement dans ce domaine. Enfin, le transfert de technologie était une question particulièrement intéressante qui méritait de faire l'objet de nouvelles études et discussions intergouvernementales. Dans ce cadre, il était essentiel d'examiner comment les dispositions des accords internationaux destinés à encourager le transfert de technologie pourraient être mises en œuvre de manière plus efficace qu'elles ne l'avaient été jusqu'à présent.

7. Le représentant de **Cuba**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77**, s'est félicité que les pays d'origine prennent des mesures complémentaires de celles que les pays d'accueil adoptaient pour attirer l'IED au service de leur développement. Ainsi reconnaissait-on que les mesures prises par les pays d'origine étaient un facteur, mais un facteur important, qui contribuait à rendre plus

attractant l'investissement dans les pays en développement et pouvait contribuer à améliorer la qualité de l'IED dans ces pays. Le problème était non seulement de tirer un meilleur parti de ces mesures au service du développement, mais aussi d'accroître leur efficacité et de les rendre plus stables, transparentes et prévisibles. À cet égard, le représentant a appelé l'attention sur certaines recommandations des experts, à savoir : la coordination de tous les efforts déployés par chaque pays d'origine, en particulier en faveur de leurs PME, ce qui contribuerait à mieux faire connaître les possibilités d'investissement, en particulier dans les pays en développement; la collaboration entre institutions de pays d'origine et de pays d'accueil - tels qu'organismes de promotion des investissements et associations professionnelles - notamment pour la formation; l'appui à la mise en place d'une infrastructure industrielle dans les pays d'accueil (par exemple, par la création de consortiums d'entreprises de plusieurs pays d'origine pour des investissements dans de grands projets d'infrastructure dans les pays en développement), la contribution des gouvernements des pays d'origine au renforcement des capacités des pays d'accueil de recevoir des investissements et d'en tirer parti; la création de synergies entre les mesures prises par les pays d'origine et les programmes nationaux, régionaux et internationaux d'assistance financière (aide publique au développement); et la mise en œuvre par les pays d'accueil et les pays d'origine des engagements internationaux pris en matière de technologie et de transfert de technologie. Enfin, il a fait observer que pour tirer pleinement parti de tous ces efforts, il serait utile que les pays en développement connaissent les mesures que les pays d'origine adoptent pour encourager l'IED et le transfert de technologie, et soient informés en particulier de celles que les gouvernements prennent pour mettre en œuvre les dispositions des accords internationaux en matière de transfert de technologie. Ces renseignements devraient être communiqués au secrétariat et transmis à la Commission.

8. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a noté que les mesures prises par les pays d'origine pour favoriser l'investissement en Afrique avaient besoin d'être quelque peu retouchées ou redéfinies. Ces mesures pouvaient être plus efficaces si elles étaient adaptées à la région et au pays destinataires et relativement prévisibles. Concernant les recommandations de la Réunion d'experts, le représentant a jugé nécessaire que les établissements des pays d'origine et ceux des pays d'accueil - tels qu'organismes de promotion des investissements et associations professionnelles - collaborent entre eux, notamment pour la formation, que la mise en place d'une infrastructure industrielle dans les pays d'accueil soit

appuyée et que les gouvernements des pays d'origine contribuent au renforcement des capacités des pays d'accueil de recevoir des investissements et d'en tirer parti; toutes ces actions auraient pour effet d'accroître considérablement l'efficacité des mesures prises par les pays d'origine.

Il a expliqué qu'en appelant à la collaboration des pays d'origine et des pays d'accueil pour tirer parti de ces mesures, le Groupe africain rappelait que les bénéficiaires potentiels de l'IED pouvaient faire des propositions sur la manière dont les politiques et programmes correspondants pouvaient contribuer à leur développement, mais que les pays d'origine étaient les seuls à maîtriser entièrement la définition des objectifs, des procédures et des modalités d'application. Le Groupe africain estimait que cette pratique pouvait aboutir, sans le vouloir, à circonscrire l'essentiel des effets bénéfiques de l'IED dans le pays d'origine. Il invitait les gouvernements de ces pays à prendre en compte les meilleures pratiques définies dans le rapport de la Réunion d'experts lorsqu'ils mettaient en œuvre, concevaient ou revoyaient leurs mesures.

9. En outre, il ne faisait aucun doute qu'une des questions posée était de savoir comment les dispositions des accords internationaux visant à encourager l'investissement à l'étranger, notamment le transfert de technologie, pouvaient être appliquées de manière plus concrète. Pour obtenir des résultats plus tangibles, en particulier en Afrique, il était impératif que les déclarations de politique concernant les divers types de mesures prévues au niveau international soient suivies de dispositions énumérant plus en détail les mesures correspondantes ou précisant les modalités d'application pratique. Les experts avaient précisément considéré que la mise en œuvre concrète par les pays d'accueil et les pays d'origine des engagements internationaux pris en matière de technologie et de transfert de technologie, notamment dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), pouvait renforcer l'efficacité des mesures des pays d'origine. Le Groupe africain souscrivait à cette opinion.

10. La représentante de **Singapour**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que les mesures prises par les pays d'origine étaient complémentaires de celles que les pays d'accueil adoptaient pour attirer l'IED et la technologie dans le cadre de leurs objectifs généraux de promotion du développement. Elle souscrivait aux recommandations de la Réunion d'experts concernant les facteurs qui pouvaient contribuer à accroître l'efficacité des mesures des pays d'origine, notamment : la coordination efficace de tous les efforts déployés par chaque pays

d'origine, en particulier en faveur de leurs PME, afin de mieux faire connaître les possibilités d'investissement, en particulier dans les pays en développement; la collaboration, tant bilatérale que multilatérale, entre institutions de pays d'origine et de pays d'accueil - tels qu'organismes de promotion des investissements et associations professionnelles - notamment pour la formation; l'appui à la mise en place d'une infrastructure industrielle dans les pays d'accueil, par exemple par la création de consortiums d'entreprises de plusieurs pays d'origine pour des investissements dans de grands projets d'infrastructure dans les pays en développement; et la mise en œuvre concrète par les pays d'accueil et les pays d'origine des engagements internationaux pris en matière de technologie et de transfert de technologie.

11. Le représentant du **Mexique**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné la nécessité de recenser et de prendre en compte les efforts que les pays en développement déployaient pour attirer l'IED, ainsi que de recueillir et de diffuser des renseignements sur les mesures que les pays d'origine avaient adoptées pour encourager le transfert de technologie à destination de ces pays. Il a en outre jugé nécessaire que les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil et les établissements du secteur privé coopèrent pour renforcer l'efficacité de ces mesures. Il a appelé l'attention sur l'étude que les experts préconisaient de consacrer à la mise en œuvre effective par les pays d'accueil et les pays d'origine des engagements internationaux pris en matière de technologie et de transfert de technologie.

12. La représentante de la **Suède**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'intérêt de la Réunion d'experts et l'importance des débats, mais a fait observer que les mesures prises par les pays d'origine n'avaient des effets qu'à la marge. Celles-ci ne faisaient pas perdre de vue le fait que le plus important était d'améliorer les données fondamentales. Dans quelques années, on ne pourrait peut-être plus arriver à la conclusion selon laquelle la faiblesse de l'IED dans les pays en développement était due aux efforts insuffisants de promotion des investissements déployés par les pays riches. L'IED avait besoin d'un cadre propice. Les mesures qui contribuaient à l'instauration d'un tel cadre consistaient notamment, mais pas exclusivement, à réduire la nécessité de garanties sur le plan politique et en matière d'investissement, à assurer une sécurité juridique grâce à des accords de protection des investissements et à mettre en place des règles prévisibles grâce à des conventions de double imposition. Le transfert de technologie

serait encouragé par la protection juridique de la propriété intellectuelle. Il appartenait à chaque membre de l'Union européenne d'appliquer comme il l'entendait ces orientations générales concernant les mesures prises par les pays d'origine, chacun ayant sa propre politique en la matière. Parmi les meilleures pratiques énumérées, la représentante a appelé l'attention sur plusieurs facteurs qui contribuaient à accroître l'efficacité de ces mesures, à savoir la transparence et une bureaucratie réduite au strict minimum, le renforcement des capacités des pays d'accueil, ainsi que la mise en œuvre des engagements internationaux. Les mesures prises par les pays d'origine n'auraient qu'un effet limité en l'absence de cadre propice dans le pays d'accueil. Les orientations des pays étaient le principal facteur attirant l'IED. Au niveau national, elles avaient trait au cadre réglementaire, à la sécurité juridique, à la lutte contre la corruption, à la stabilité politique et macroéconomique, à la taille du marché (grâce à la coopération économique régionale), au potentiel de croissance et à l'existence d'infrastructures et de ressources humaines. Au niveau international, elles consistaient à négocier des traités bilatéraux d'investissement et des accords d'investissement élargis. La représentante a souligné que l'accent devrait être mis avant tout sur les données fondamentales des pays d'accueil et que le premier objectif devait être d'améliorer les conditions de base.

13. La représentante de la **Jamaïque**, s'exprimant au nom de l'**Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement**, a souscrit aux recommandations de la Réunion d'experts et a informé la Commission des principales activités de l'Association au service de la promotion de l'investissement dans les pays en développement. En outre, elle s'est déclarée favorable à la mise en place par la CNUCED, sur le site Web de l'Association, d'un service d'information sur les mesures de promotion des investissements à l'étranger, qui renvoyait aux sources de renseignements des pays d'origine.

14. Le représentant du **Japon** a estimé que les mesures prises par les pays d'origine avaient des effets minimes sur l'instauration d'un cadre propice dans les pays d'accueil en développement. L'aide publique au développement avait un plus grand rôle à jouer dans le renforcement des capacités en matière d'infrastructures, d'institutions et de ressources humaines, et dans la diffusion de renseignements sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement. Le représentant a souligné la nécessité d'accroître la collaboration

entre les pays d'accueil et les pays d'origine grâce à des initiatives telles que le Centre d'investissement et de technologie Asie-Afrique.

15. Le représentant de la **Zambie** a dit que les mesures prévues dans les accords internationaux fournissaient un cadre de coopération entre pays d'origine et pays d'accueil. Il a fait référence à l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC, qui tenait compte des besoins particuliers des PMA, afin de les aider à créer une base technologique rationnelle et viable.

16. Le représentant de la **Suisse** a appelé l'attention sur les mesures que le Gouvernement suisse appliquait pour promouvoir l'investissement et le transfert de technologie à destination des pays en développement. En outre, il a estimé que les règles régissant l'investissement dans les pays d'accueil étaient très importantes pour attirer l'IED.

17. Selon le représentant des **États-Unis d'Amérique**, la libéralisation du régime d'investissement était un élément crucial pour attirer l'IED et les gouvernements des pays d'origine ne devraient pas essayer d'orienter les décisions des investisseurs privés. À l'exception des mesures prises en matière d'assurance et de prêts, il considérait que les incitations financières à l'IED n'étaient pas de bonnes pratiques car elles entraînaient des distorsions dans l'allocation des ressources. En outre, les interventions publiques dans les décisions d'investissement et autres prescriptions de résultat avaient probablement un effet plus dissuasif qu'incitatif sur l'IED. En conclusion, le représentant a souligné à nouveau que l'adoption par le pays d'accueil d'une politique d'investissement rationnelle instaurant un cadre propice était bien plus importante aux yeux des investisseurs.

18. Le représentant de la **Chine** a évoqué la diversité des mesures prises par les pays d'origine. Les mesures positives pouvaient contribuer à la collaboration des établissements des pays d'origine et des pays d'accueil, à la mise en place d'une infrastructure industrielle dans ces derniers, à la coordination des efforts des pays d'origine, au renforcement des capacités des pays d'accueil et au transfert de technologie.

19. Le représentant du **Maroc** a estimé que les coentreprises étaient le moyen le plus efficace d'encourager l'IED et de diffuser la technologie. À cet égard, la CNUCED devrait promouvoir la création de "pôles d'investissement" chargés de diffuser des renseignements sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement.

20. Le représentant de l'**Ouganda**, après avoir souscrit aux recommandations de la Réunion d'experts, a jugé que l'assistance des gouvernements des pays d'origine jouait un rôle essentiel dans la diffusion d'informations sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement.

21. La représentante du **Royaume-Uni** a fait observer que la bonne gouvernance était l'un des facteurs qui contribuaient à attirer l'investissement. Elle a ajouté que les mesures prises par les pays d'origine jouaient un rôle mineur dans la promotion de l'investissement par rapport aux règles régissant l'investissement dans les pays d'accueil.

22. Le représentant du **Chili**, évoquant l'expérience de son pays, a dit que la coopération entre pays en développement visant à attirer l'IED revêtait également une importance qui mériterait d'être soulignée.
